



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MARLIENS
21110

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

Séance du 03 Avril 2025

Le conseil municipal, convoqué le 28 mars, s'est réuni, sous la présidence de Mr le Maire, le 3 avril 2025 à 19h à la salle du conseil de la mairie de Marliens.

Président : Mr Jean-Marie FERREUX

Secrétaire de séance : Mr Cedrick FACON

Présents : Mr Hubert BOURGOGNE, Mr Jean Marie FERREUX, Mr Cedrick FACON, Mr Didier MOUGIN, Mme Anaïs DUBOIS, Mr Joël CHEROT, Mme Antonia MILLERON, Mr MICHEL Patrick.

Absents : Mr Cédric BOGE (excusé), Mr MARTIN Cyril (excusé), Mme Christelle NECCHI (Procuration Mme Antonia MILLERON), Mme MAZUE Maréva (excusée), ENAULT Elodie (excusée),

Le conseil municipal adopte le dernier compte-rendu à l'unanimité.

**DELIBERATION COMPTE DE GESTION – COMPTE ADMINISTRATIF AFFECTATION
DES RESULTATS.**

Monsieur FERREUX, Maire, fait la présentation des comptes administratifs 2024 en rappelant les crédits dépensés et les recettes encaissées.

Mr le Maire quitte la séance lors du vote.

Les comptes de gestion établis par le trésorier de la commune et les comptes administratifs sont identiques. Le conseil municipal vote à l'unanimité ces comptes.

A l'issue de ce vote l'ensemble du conseil municipal décide l'affectation des résultats pour l'élaboration des budgets 2025.

COMMUNE CA / COMPTE DE GESTION

Investissement		
Dépenses	Prévu :	110 732.40
	Réalisé :	81 568.37
Recettes	Prévu :	141 368.58
	Réalisé :	135 518.53
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu :	377 967.74
	Réalisé :	312 290.24
Recettes	Prévu :	720 351.30
	Réalisé :	441 569.39
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		+ 53 950.16
Fonctionnement :		+129.279.15
Résultat :		+183 229.31

AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal affecte les résultats comme suit :

Soit :

- un excédent de fonctionnement de l'exercice 2024	129 279.15
- report à nouveau de fonctionnement :	321 577.30
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	450 856.45
- un excédent d'investissement de l'exercice 2024	53 950.16
- report à nouveau d'investissement :	-17 667.07
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	36 283.09
DÉCIDE	
D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	487 139.54
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (002) :	450 856.45
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	36 283.09

DELIBERATION APPROBATION DU BUDGET 2025.

Monsieur FERREUX, Maire, fait la présentation du budget primitif 2024 :

Investissement		
Dépenses	Prévu :	186 087.71
Recettes	Prévu :	186 087.71
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu :	485 893.42
Recettes	Prévu :	883 861.45

DELIBERATION DES TAUX DE TAXES

Le conseil municipal décide les évolutions des taux suivantes :

- Taxe Foncière bâti = 34.00% +1% soit 35.00%
- Taxe Foncière non-bâti = 27.15% +1% soit 28.15%
- Taxe Habitation = 15.11%

DELIBERATION ADHESION ICO

Le conseil municipal décide de ne pas renouveler l'adhésion à ICO.

COMPTE RENDU CONSEIL D'ECOLE

Pour la rentrée de septembre 2025, l'effectif total prévu pour l'école maternelle est de **33 élèves.**

- 17 Petite Section
- 9 Moyenne Section
- 7 Grande Section

Pour la rentrée de septembre 2025, l'effectif total prévu pour l'école élémentaire est de **68 élèves.**

- 16 CP
- 15 CE1
- 7 CE2
- 16 CM1
- 14 CM2

Semaine au staps dans le cadre de la semaine olympique

Cycle natation

Journée lac kir

Acrobranche

Sortie vélo

Travaux :

Une demande a été formulée concernant l'installation d'un dispositif d'ombrage dans la cour de l'école.

Concernant la responsabilité à la sortie de l'école pour l'accès au bus :

- Le conseil propose la mise en place d'un accompagnement des enfants sur ce trajet par une agente municipale.
- Des renseignements devront être pris concernant la couverture d'assurance nécessaire.

Un tracé cyclable sera réalisé en peinture dans la cour de l'école.

La kermesse scolaire se tiendra le 14 juin.

DELIBERATION SORTIE ECOLE

Afin d'assurer la sortie de l'école des élèves lors de la fin de classe, le conseil municipal décide, en accord avec Mme LEAURANT Chloé, qu'elle assurera la sécurité des élèves de la sortie de la grille de l'école jusqu'à la montée du bus scolaire.

Un contrat de travail lui sera établi à hauteur de 15 minutes par jour.

MAISON LOCATIVE 11 BIS RUE DU PETIT BOIS

Le conseil municipal, après réflexion, décide de ne pas vendre la maison sise 11 bis rue du petit bois.

COMPTE RENDU « LOTISSEMENT LES JONQUILLES »

Lors de la séance extraordinaire du 13 mars, le conseil municipal a décidé de choisir l'entreprise GIEN-PINOT.

PREPARATION DU 14 JUILLET

Le feu d'artifice sera tiré le samedi 12 juillet par la même société qu'en 2024 à savoir Pyragric.

Le Food truck burger également présent en 2024 est reconduit

TRAVAUX LOGEMENT ECOLE

Travaux sol mur plafond validé.

Devis meuble cuisine d'une valeur de 2873€ + estimation de pose à 1200€ soit un budget de 4000€.

DELIBERATION DU REFERENT D'APOSTILLE

L'apostille et la légalisation sont des démarches de certification de la signature ou du sceau d'un document (acte de naissance, de mariage, de décès...) délivré par une autorité publique. Cette démarche, non exigée en France, est cependant obligatoire lorsque les documents doivent être présentés à l'étranger.

Leur authenticité est certifiée par l'apposition du sceau ou du timbre et de la qualité du signataire.

Le conseil municipal désigne Monsieur le maire référent d'apostille.

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION FONCIERE.

Le bureau de l'AF étant établi, le président, M. Alban MAILLOTTE, a convoqué tous les propriétaires afin de valider les statuts.

A la même occasion, le budget a été voté.

SINOTIVEAU TELERELEVE

Le **8 avril à 14H00** Mr le maire se rendra à la réunion de présentation des travaux qui seront nécessaires pour le changement de la télé relève (relève à distance) des compteurs d'eau sur vos communes.

En effet, depuis le changement de DSP, ce service n'est plus en cours sur vos communes : il est nécessaire que VEOLIA équipe vos communes d'antennes et de relais. Ces installations se feront par voie de conventions avec vous.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe qu'il a adressé deux courriers, respectivement au Président du Conseil départemental et à notre Député, afin de solliciter une étude portant sur la mise en place de chicanes. Par ailleurs, le Conseil décide de ne plus communiquer les « records » de vitesse enregistrés, afin d'éviter toute incitation à la surenchère en matière de vitesses excessives.

Rappelle de la cérémonie du 8 mai à venir.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 15 mai 19h00.

Vu par le Maire de la Commune DE MARLIENS, pour être affiché le 4 avril, à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.